



**Le Conseil d'Etat**

4091-2020

Département fédéral de  
l'environnement, des transports, de  
l'énergie et de la communication  
(DETEC)  
Madame Simonetta Sommaruga  
Présidente de la Confédération  
Palais fédéral  
3003 Berne

**Concerne : projet de modification de l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair; RS 814.318.142.1) dans le cadre de la consultation fédérale sur le paquet d'ordonnances environnementales du printemps 2021**

Madame la Présidente de la Confédération,

Le Conseil d'État de la République et canton de Genève a pris connaissance des documents mis en consultation par le département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et vous remercie de lui offrir la possibilité de donner son avis sur le projet de modification de l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair).

Notre Conseil approuve sans réserve le projet de révision susmentionné qui propose des modifications résultant d'une part, de l'évolution de la technologie dans le domaine des cimenteries et d'autre part, des constats établis dans le cadre de l'exécution de l'OPair s'agissant des chaudières à bois de grande puissance.

Dans le détail, notre Conseil accueille favorablement l'abaissement des valeurs limites d'émissions des cimenteries et la surveillance en permanence de la teneur en ammoniac de leurs effluents gazeux. Il soutient également l'introduction de l'obligation d'équiper d'un accumulateur de chaleur les chaudières alimentées au bois de puissance supérieure à 500 kW. S'agissant de cette nouvelle disposition, notre Conseil salue le fait que le projet de modification tienne compte des éventuelles contraintes techniques ou d'exploitation sur les chaudières existantes.

Pour le surplus, les exigences relatives à la mise à disposition dans le commerce de machines équipées d'un moteur à combustion et de certaines installations de combustion, qui sont désormais intégrées dans d'autres textes fédéraux en vigueur, peuvent effectivement être supprimées de l'OPair.

En vous remerciant pour votre consultation, nous vous prions de croire, Madame la Présidente de la Confédération, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michele Riglietti

Le président :



Antonio Rodgers